



CENTRE HOSPITALIER PAUL MARTINAIS

**1, rue du Docteur Paul Martinais
37600 LOCHES**

☎ 02 47 91 33 33

📠 02 47 91 32 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA FOURNITURE :

TRAIN DE REPASSAGE EN BLANCHISSERIE

**Au Centre Hospitalier de Loches
Consultation de janvier 2012**

(Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

Date limite de remise des plis : mardi 27 mars 2012 à 16H00

Le présent RC comporte 7 feuillets numérotés de 1 à 7.

SOMMAIRE

ARTICLE I : OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE II : DUREE DU MARCHE	3
ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHE	3
ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE V : DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES	4
ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	4
ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU PRESTATAIRE	6
ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE I : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur la fourniture d'un train de repassage à la blanchisserie du Centre Hospitalier de Loches.

La procédure passée dans le cadre de ce marché est un appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (décomposée en 2 lots).

La visite de la blanchisserie est obligatoire. Pour ce faire, vous pouvez prendre contact avec M. GUIZARD, responsable blanchisserie au 02 47 91 32 21. Au cours de cette visite vous sera remis un plan au format papier et au format numérique.

ARTICLE II : DUREE DU MARCHÉ

Non concerné

ARTICLE III : UNITE MONETAIRE DU MARCHÉ

Le prestataire est informé que l'administration souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

ARTICLE IV : CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande écrite ou remis sur place contre récépissé à l'adresse suivante :

*Centre Hospitalier de Loches
Bureau des Achats
1, rue du Docteur Paul Martinais
37 600 LOCHES*

Il peut également être téléchargé à partir du site www.ch-loches.fr.

ARTICLE V : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la réception des offres de prix.

ARTICLE VI : JUGEMENT DES OFFRES

L'administration choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères ci-dessous énumérés qui seront utilisés dans l'ordre suivant :

- Valeur technique (appréciée après analyse du dossier technique et plus particulièrement la productivité, la consommation en énergies, l'ergonomie, le confort de travail, dimensionnement au regard des contraintes d'emplacement) (40%) ;
- Le prix (soit le coût total du lot, la valeur de reprise de l'ancien matériel et le prix des pièces détachées) (30%) ;
- Qualité de la prestation-Service après vente (appréciée sur les délais d'intervention, le délai de mise à disposition des pièces détachées, le coût de la maintenance et des déplacements) (15%) ;
- Délais de livraison (15%)

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

L'analyse et l'attribution se feront lot par lot.

ARTICLE VII : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

✓ Transmission via support papier

Les offres, sous enveloppe dûment cachetée, (*) devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier
Bureau des achats et de l'équipement
1 Rue du Dr Martinais
37 600 LOCHES

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant le **27 mars 2012 à 16H00**, délai de rigueur.

Les dossiers qui seraient transmis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

(*) - L'enveloppe cachetée sera libellée à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">Centre Hospitalier PAUL MARTINAI Bureau des achats et de l'équipement 1 Rue du Dr Martinais 37600 LOCHES</p>

et mentionnera :

« Procédure Appel d'Offres Ouvert ayant pour objet la fourniture
d'un train de repassage- Ne pas ouvrir »

et contiendra :

- Les coordonnées du candidat, et les documents listés à l'article VIII.
- Les actes d'engagement signés et les annexes, à savoir un devis détaillé dûment signé.

✓ **Transmission par voie électronique**

Les candidats sont autorisés à transmettre leurs candidatures et leurs offres par voie électronique.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

✓ **Modalités de transmission des candidatures et des offres :**

Les candidats qui souhaitent soumissionner par voie électronique doivent se rendre sur le site : www.pro-marchespublics.com

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers présentant les extensions suivantes :XLS, DOC, PDF, JPG, BMP, PPT.

La transmission des documents fait l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent d'un serveur NTP synchronisé sur une horloge atomique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché donnera lieu à la signature manuscrite d'un marché papier. En conséquence, les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Le choix du mode de transmission est irréversible.

ARTICLE VIII : JUSTIFICATIFS QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

A l'appui des offres, il est demandé à chaque candidat de fournir, conformément à l'article 46 du CMP :

- Déclaration de candidature DC1 (remplace le DC 4)
- Déclaration sur l'honneur de n'avoir pas fait l'objet de condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier Judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du travail (ou DC 2 remplaçant le DC 5) ;
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Attestation sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales (DC7 ou NOTI 2) ;
- Les principales références, notamment dans le domaine des Etablissements Publics, Références et moyens en capacité de gestion
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- La démarche qualité et niveau de certification obtenu ;
- RIB ;
- Le dossier technique de l'équipement proposé ;

- Un acte d'engagement par lot (DC3) incluant un devis détaillé.

ARTICLE IX : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
--

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :
Mme ADELE, responsable achats et équipement au 02 47 91 33 89 ou
marchespublics@ch-loches.fr